

ASSEMBLÉE NATIONALE

12 janvier 2016

RÉPUBLIQUE NUMÉRIQUE - (N° 3318)

Adopté

AMENDEMENT

N ° CL570

présenté par
M. Belot, rapporteur

ARTICLE 17

Rédiger ainsi le début de l'alinéa 3 :

« La version mise à disposition en vertu du premier alinéa ne peut faire l'objet d'une exploitation dans le ... *(le reste sans changement)* »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Rédactionnel.